

# **COMMUNE de DOLUS-LE-SEC**

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE du 24 janvier 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi vingt quatre janvier, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Dolus-Le-Sec, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Régis GIRARD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 11

Date de convocation au conseil municipal : 15 janvier 2019

PRESENTS : Girard Régis, Champigny Jean-Louis, Doucet Nadine, Tardy Bruno, Joubert Jacky, Denis Cédric, Desforges Eric, Locoche Alain, Renault Anne-Marie, Moricet Sandrine et Vallée Marie-Claire.

ABSENTS EXCUSES : Brossard Marie-Pierre, Grégoire Benjamin, Lempeseur Emmanuel et Labbé Annie.

Madame Nadine DOUCET a été élue secrétaire de séance.

#### **Ordre du jour :**

- Présentation du projet d'aménagement de la rue et du parc de l'éolienne réalisé par le bureau d'études TALPA :

- Dossier de demande de subvention au titre de la DETR :
- Demande de subvention FDSR (complément à la délibération de décembre 2018 - plan de financement)

- Point sur le budget 2019

- Grand débat national : proposition de mise en place

#### **Présentation du projet d'aménagement de la rue et du parc de l'éolienne réalisé par le bureau d'études TALPA.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet de l'aménagement de la rue de l'éolienne et d'un parc public réalisé par le bureau d'études TALPA.

Une réunion publique est programmée le jeudi 7 mars 2019 à 18h30 pour présentation du projet aux habitants.

#### **Délibération n° 2019-1-7.5**

##### **Objet : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019. Demande de subvention pour la requalification de la rue de l'éolienne et l'aménagement d'un parc public**

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de l'Etat (DETR) dans le cadre de la requalification de la rue de l'éolienne et l'aménagement d'un parc public.

L'agence TALPA de Saumur a été retenue pour réaliser la maîtrise d'œuvre de cet aménagement.

Monsieur le Maire présente l'avant-projet de cet aménagement qui permettrait :

- la requalification de la rue de l'éolienne en voie partagée (voirie, piétons, stationnement et intégration paysagère),
- la requalification de la section moins urbanisée vers l'éolienne et le lavoir en voie partagée (voirie, piétons, intégration paysagère),

- la reprise et l'intégration du parking existant,
- la création d'emplacements pour camping-car,
- le maintien du mail des tilleuls et du terrain de boules,
- la reconversion du terrain de l'ancienne station d'épuration en parc public,
- et la gestion des eaux de ruissellement venant des champs au sud pour rétention avant rejet dans le busage au Nord (espace de temporisation et d'infiltration).

Le coût global du projet est estimé à la somme de 266 737,99 € HT comprenant : 253 537,99 € HT de travaux et 13.200 € HT pour les honoraires du bureau d'études.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- sollicite une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de l'année 2019 pour l'opération : requalification de la rue de l'éolienne et aménagement d'un parc public,
- dit que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Subvention sollicitée ou acquise	Montant subventionnable HT	Taux	Montant aide sollicitée
<b>DETR</b>	<b>Sollicitée</b>	<b>266 737,99 €</b>	<b>40 %</b>	<b>106 695,19 €</b>
DSIL				
Autre subvention Etat				
Fonds européens				
Conseil Départemental FDSR Socle	Sollicitée		Environ	8 027,00 €
FDSR Projet	Sollicitée	266 737,99 €	20 %	43 000,00 €
Conseil Régional Espaces publics CRST	Sera sollicitée	138 204,00 €	40 %	55 281,60 €
<b>Sous Total</b>				<b>213 003,79 €</b>
Fonds propres		266 737,99 €	20 %	53 734,20 €
Emprunt				
<b>Coût HT</b>				<b>266 737,99 €</b>

### **Délibération n° 2019-2-7.5**

#### **Objet : Demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) pour la requalification de la rue de l'éolienne et aménagement d'un parc public**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 20/12/ 2018 n° 2018-53-7.5 sollicitant de Monsieur le Président du Conseil Départemental deux subventions au titre du FDSR (enveloppes socle et projet) pour la réalisation du projet d'aménagement du parc et la requalification de la rue de l'éolienne.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de compléter la demande de subvention avec le dossier d'avant-projet réalisé par l'Agence Talpa, bureau d'études retenu et l'estimatif du projet.

L'avant-projet de cet aménagement permettrait :

- la requalification de la rue de l'éolienne en voie partagée (voirie, piétons, stationnement et intégration paysagère),
- la requalification de la section moins urbanisée vers l'éolienne et le lavoir en voie partagée (voirie, piétons, intégration paysagère),
- la reprise et l'intégration du parking existant, la création d'emplacements pour camping-car,
- le maintien du mail des tilleuls et du terrain de boules,
- la reconversion du terrain de l'ancienne station d'épuration en parc public,
- et la gestion des eaux de ruissellement venant des champs au sud pour rétention avant rejet dans le busage au Nord (espace de temporisation et d'infiltration).

Le coût global du projet est estimé à la somme de 253 537,99 € HT, auquel s'ajoute les honoraires du bureau d'étude estimées à 13.200 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- charge Monsieur le Maire de déposer les pièces complémentaires à nos demandes de subventions au titre du FDSR,
- dit que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Subvention sollicitée ou acquise	Montant subventionnable HT	Taux	Montant aide sollicitée
<b>DETR</b>	<b>Sollicitée</b>	<b>266 737,99 €</b>	<b>40 %</b>	<b>106 695,19 €</b>
DSIL				
Autre subvention Etat				
Fonds européens				
Conseil Départemental FDSR Socle	Sollicitée		Environ	8 027,00 €
FDSR Projet	Sollicitée	266 737,99 €	20 %	43 000,00 €
Conseil Régional Espaces publics CRST	Sera sollicitée	138 204,00 €	40 %	55 281,60 €
<b>Sous Total</b>				<b>213 003,79 €</b>
Fonds propres		266 737,99 €	20 %	53 734,20 €
Emprunt				
<b>Coût HT</b>				<b>266 737,99 €</b>

**Demande de subvention au titre d'un aménagement d'espace public « Contrat Régional de Solidarité Territoriale » pour la requalification de la rue de l'éolienne et l'aménagement d'un parc public**

Monsieur le Maire indique que la demande de subvention auprès de la région sera sollicitée ultérieurement afin de fournir une note de présentation détaillée du projet en expliquant l'aménagement envisagé et en mettant en avant les arguments en faveur de la biodiversité.

**Questions diverses :**

- **Boulangerie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la baisse de fréquentation inquiétante à la boulangerie.

- **Point sur le budget 2019**

Monsieur le Maire présente l'état des restes à réaliser en investissement  
En dépense :

Compte	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		82 614,80 €	82 614,80 €	0,00 €
1641 - Emprunts en euros		25 100,00 €	23 817,97 €	0,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus		1 000,00 €	395,56 €	600,00 €
2031 - Frais d'études	117	6 000,00 €	1 320,00 €	4 680,00 €
2112 - Terrains de voirie	78	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
2113 - Terrains aménagés autres que voirie	78	17 280,00 €	18 679,20 €	0,00 €
2116 - Cimetières	105	9 500,00 €	10 578,00 €	0,00 €
21316 - Équipements du cimetière	105	2 268,00 €	0,00 €	0,00 €
21318 - Autres bâtiments publics	116	900,00 €	876,00 €	0,00 €
21318 - Autres bâtiments publics	98	13 000,00 €	0,00 €	13 000,00 €
2132 - Immeubles de rapport	102	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2151 - Réseaux de voirie	78	66 307,00 €	59 709,01 €	5 000,00 €
2152 - Installations de voirie	113	2 675,00 €	1 500,00 €	1 175,00 €
2152 - Installations de voirie	96	3 100,00 €	0,00 €	3 100,00 €
21534 - Réseaux d'électrification	79	12 600,00 €	10 992,00 €	1 608,00 €
21571 - Matériel roulant - Voirie	67	22 500,00 €	19 200,00 €	0,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	96	0,00 €	438,00 €	0,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	96	2 100,00 €	1 078,80 €	1 000,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	96	1 000,00 €	789,00 €	0,00 €
	<b>Total des dépenses</b>	<b>269 444,80 €</b>	<b>231 988,34 €</b>	<b>31 663,00 €</b>

## En recette :

Compte	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
10222 - F.C.T.V.A.		16 500,00 €	15 242,88 €	0,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		91 389,80 €	91 389,80 €	0,00 €
1323 - Départements		20 114,00 €	19 136,95 €	900,00 €
1328 - Autres		9 000,00 €	0,00 €	9 000,00 €
1341 - Dotation d'équipement des territoires ruraux		3 200,00 €	960,03 €	2 230,00 €
1641 - Emprunts en euros		30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus		1 000,00 €	685,12 €	0,00 €
	<b>Total des recettes</b>	<b>171 203,80 €</b>	<b>157 414,78 €</b>	<b>12 130,00 €</b>

- **Grand débat national : proposition de mise en place**

A l'initiative du Président de la République, le gouvernement engage sur tout le territoire un grand débat national, permettant à chaque Français d'exprimer ses attentes et ses propositions, sur quatre grands thèmes :

- ✓ transition écologique
- ✓ fiscalité et dépenses publiques
- ✓ démocratie et citoyenneté
- ✓ organisation de l'état et des services publics.

L'état demande aux maires de jouer un rôle essentiel dans ce dispositif, en s'investissant dans ce débat selon trois modalités :

- mettre en place un cahier ou des formulaires d'expression citoyenne au sein de la mairie,
- organiser et animer des réunions d'initiatives locales,
- accueillir avec bienveillance toutes les demandes émanant de collectifs citoyens.

L'Association des maires d'Indre et Loire par courrier du 21 janvier 2019 considère que les Maires, sans porter la responsabilité de l'organisation des débats, pouvaient être de véritables facilitateurs de l'expression des habitants vis à vis du Gouvernement. Un modèle d'acte de contribution qui pourrait être fourni aux habitants est joint au courrier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place un cahier de doléances en mairie et de mettre à la disposition des habitants un modèle d'acte de contribution. Il est rappelé que le site [www.granddebat.fr](http://www.granddebat.fr) est accessible à tous et permet de déposer directement ses contributions.

Cette information sera diffusée sur le site internet de la commune et affichée dans différents lieux : mairie, boulangerie, salles, cabinet médical etc...

- **Prochaine réunion de Conseil Municipal**

Lundi 4 mars 2019 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.